

N° 125



Le Courrier de Luzancy

Été Automne 2024



**RENOVATION DU PONT DE LUZANCY
CONSTRUIT PAR
EUGENE FREYSSINET**



Rappel !

**Dernier numéro avant diffusion par abonnement.
Voir l'article si référant**

Sommaire

Edito du maire	P.3
Conseils municipaux	P.4-P.8
Rentrée scolaire	P.9
Travaux sur la commune	P.10–P.11
Salon Pop Culture / Manga	P.12-P.13
Halloween	P.14
Concert Michel Maestro	P.15
Au théâtre ce soir	P.15
Recettes	P.16-P.17
Jeux	P.18 –P19
A vos agendas	P.20
Gym	P.21
Bibliothèque	P.21
Savoir déjouer les arnaques aux personnes âgées	P.22-P.23
Déchets sauvage	P.24
Calendrier collecte	P.24
Abonnement journal	P.25
Assistantes Maternelles	P.25
Renseignements et adresses utiles	P.26-27
Publicités	P28

Le journal est en ligne sur notre site internet :
<https://luzancy.fr>

Edito du Maire

2024 touche bientôt à sa fin et je pense que nous pouvons, toutes et tous repenser avec tendresse et émerveillement à cette année marquée par la magie des jeux olympiques et paralympiques.

Tous ces moments qui ont été partagés en totale communion avec tous les sportifs, de France et du monde entier resteront, à n'en pas douter, longtemps gravés dans nos mémoires.



Un grand BRAVO à tous les athlètes, particulièrement à ceux tricolores, qui ont porté haut les couleurs de la France ! Merci à eux pour leurs performances, leur abnégation, leur humanité et pour cette véritable parenthèse où cohésion et paix furent conjuguées au présent.

Malheureusement, cet été fut aussi caractérisé par de sévères inondations et coulées de boue dans plusieurs régions, notamment en Seine-et-Marne. Si nous avons eu la chance localement de n'être pas trop affectés, il est impératif que nous préparions notre village pour le futur. Il nous faut en effet prévenir les risques climatiques à venir ; risques que les experts météorologiques nous promettent de plus en plus intenses et récurrents.

Les solutions pour retarder l'écoulement des eaux pluviales et retenir la terre sont connues et ne font, aujourd'hui, plus débat ! Il nous faut donc penser à entretenir les parcelles boisées, à préserver dès que possible les zones arborées et à favoriser les nouvelles plantations, notamment celles de haies séparant les différents terrains présents sur la commune.

Relevant de la même réalité de l'évolution du climat, les pluies que nous connaissons depuis plusieurs mois ont bouleversé le calendrier prévisionnel des travaux du pont. Ainsi, lors de la dernière réunion de chantier, les responsables du département m'ont annoncé un report de la réouverture à la circulation d'un mois, soit à la fin du mois de février 2025.

Je suis bien consciente des désagréments que cela ne manquera pas d'occasionner pour bon nombre d'entre vous. Il est néanmoins important que les travaux se poursuivent en toute sécurité, dans le respect des normes et des règles techniques. Cet ouvrage, construit en 1946 par Monsieur Eugène Freyssinet et connu dans le monde entier pour sa technologie avant-gardiste, pourra ainsi retrouver toute sa superbe et nous assurer d'une fiabilité renouvelée pour de nombreuses décennies.

À l'approche des fêtes de fin d'année, je souhaite à chacun de profiter et de savourer de ces moments de partage et de bonheur en famille et entre amis.

Je serai très heureuse de vous retrouver nombreux le 18 janvier prochain afin de vous présenter mes vœux pour l'année future.

Joëlle Canini

Procès-verbal Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024

Le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle CANINI, Maire,

Présents :

Adjoints : M. Derrien Nicolas, Mme Hérault Laurence, M. Beauvois Jocelyn, Mme Vicky Giraud,
Conseillers : Mme Kaluzny Ludivine, M. Urbain Patrice, M. Vuillemin Philippe, M. Davoust Éric,
Mme Koutouan Armande,
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Mme Plouin Angélique donne pouvoir à Mme Hérault Laurence
Mme Morel Camy donne pouvoir à M. Derrien Nicolas
M. Couderc Jérémy donne pouvoir à Mme Kaluzny Ludivine
Mme Quentin Fanny
M. Fickinger Romain

Secrétaire de séance : Mme Hérault Laurence

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Ordre du jour : Prix du repas de cantine, Demande subvention de l'association sportive du collège des Glacis, Demande de subvention de l'association « River Protect », Subvention à l'association « Les Petits Loups de Luzancy », Aide exceptionnelle, Acquisition de deux parcelles boisées, Demande de participation aux frais de fonctionnement pour les lycées du canton de Dammartin en Goële, Régularisation de la régie de recettes de cantine de Luzancy, Régularisation d'une imputation comptable, Participation aux frais de scolarité d'un enfant résidant à Luzancy et scolarisé à Trilport, Remboursement d'une dépense effectuée par un élu pour le compte de la commune.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal de la séance du 26 avril 2024.

Procès-verbal Conseil Municipal

des autorisations d'absence pour motifs personnels ou familiaux au profit des agents : Ils souhaitent que la délibération soit retirée pour pouvoir étudier de manière plus approfondie les modifications qu'ils souhaitent y apporter : absence en cas de décès, délai de trajet, déménagement, rentrée scolaire...

En conséquence Madame le Maire retire la délibération de l'ordre du jour et indique que les délibérations suivantes seront renumérotées dans l'ordre de présentation.

Délibération n° S4/1-2024 : Prix du repas de cantine

Par délibération du 09 juin 2023 et en concordance avec la commune de Reuil, la commune a porté le cout du repas unitaire de cantine scolaire à 4.62 € pour l'année scolaire 2023/2024.

A la suite de l'augmentation du coût de la prestation de la Maison d'Enfants de Luzancy et la nécessité de faire appel régulièrement a des encadrants supplémentaires, il est proposé d'augmenter le cout du repas et de proposer un tarif pour l'accueil des enfants devant déjeuner avec un panier repas suite à l'établissement d'un PAI (qui sont maintenant inscrits dans le RI de la cantine), la prestation comprenant l'accompagnement des enfants à la cantine et la surveillance pendant le temps méridien.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° S54/9-2023 du 09 juin 2023 fixant le prix unitaire d'un repas de cantine à 4.62 € pour l'année scolaire 2023/2024,

Considérant l'augmentation du coût de la prestation de la Maison d'Enfants de Luzancy, Considérant la nécessité de faire appel régulièrement a des encadrants supplémentaires

Madame le Maire propose de fixer le prix unitaire du repas de cantine à 4.72 € à compter de l'année scolaire 2024/2025, de fixer le prix unitaire de l'accueil à la cantine scolaire pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I prévoyant la fourniture d'un panier-repas à 1.50 € à compter de l'année scolaire 2024/2025, cette prestation comprenant l'accompagnement des enfants à la cantine et la surveillance pendant le temps méridien, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° S4/2-2024 : Demande subvention de l'association sportive du collège des Glacis

L'association sportive a fait une demande de subvention qui lui permettrait de développer ses activités et pérenniser l'activité VTT. L'association n'a pas demandé de montant de subvention et la commission finances a proposé la somme de 150.00 €.

Madame le Maire rappelle que la commission finances étudie notamment les demandes de subvention tout au long de l'année : montage des dossiers, montant demandé...

Vu la demande de subvention de l'association « Association sportive du collège la Plaine des Glacis » à la Ferte sous Jouarre en date du 12 juillet 2023, Vu l'avis de la commission finances, Considérant l'objet de l'association : promotion du sport au collège, notamment le VTT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer à l'association sportive du collège la Plaine des Glacis à la Ferté sous Jouarre une subvention pour un montant de 150.00 € (cent cinquante euros).

Délibération n° S4/3-2024 : Demande de subvention de l'association « River Protect »

L'objet social de l'association est l'entretien et la valorisation de la Marne et de ses berges. L'association ne demande pas de subvention pour un projet particulier mais pour son fonctionnement au cours de l'année. Elle n'indique pas de montant dans sa demande. La proposition de la commission finances est un montant de 200.00 €.

Vu la demande de subvention de l'association « River Protect » en date du 25 mars 2024

Vu l'avis de la commission finances, Considérant l'objet de l'association : entretien et valorisation de la Marne et de ses berges, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer à l'association « River Protect » une subvention pour un montant de 200.00 € (Deux cents euros)

Délibération n° S4/4-2024 : Subvention à l'association « Les Petits Loups de Luzancy »

La commune de Luzancy a organisé dernièrement une cession de bois dont les recettes se sont élevées à 490.00 €. Il est proposé qu'une partie de ses recettes (245 €) soit affectée à une subvention complémentaire pour l'association des Petits Loups de Luzancy pour les aider à financer les projets de voyage scolaires de l'année 2024. Pour mémoire, une subvention d'un montant de 400.00 € a été attribuée à cette association lors du vote du budget.

Procès-verbal Conseil Municipal

.Vu l'exposé de Madame le Maire : La commune de Luzancy a réalisé une cession de bois dont les bénéfices se sont élevés à 490 €. Il est proposé qu'une partie de ces recettes soit affectée au versement d'une subvention complémentaire à l'association « Les Petits Loups de Luzancy », Vu l'avis de la commission finances, considérant l'objet de l'association : Aide au financement de projets scolaires, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à douze voix pour et une abstention (M. Davoust Eric), décide d'attribuer à l'association « Les Petits Loups de Luzancy » une subvention pour un montant de 245 € (deux cent quarante-cinq euros)

Délibération n° S4/5-2024 : Aide exceptionnelle

La commission action sociale a reçu une demande d'aide financière d'un administré pour la prise en charge financière partielle d'un traitement médical à la suite à une hospitalisation et avant la mise en place des démarches administratives (sécurité sociale et mutuelle). Le montant de l'aide demandée est de 42 €.

Vu l'exposé de Madame le Maire : La commission action sociale a reçu une demande d'aide d'un administré pour la prise en charge financière d'un traitement médical. Le montant de cette demande d'aide est de 42 € et correspond à la partie non remboursée des médicaments. Vu l'avis de la commission action sociale, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une aide exceptionnelle pour un montant de 42.00 € réglée par mandat administratif directement à la pharmacie concernée, sur présentation de la facture.

Délibération n° S4/6-2024 : Acquisition de deux parcelles boisées

La commune de Luzancy souhaite acquérir deux parcelles boisées situées à Vauharlin et ru de l'arche. L'offre d'achat d'un montant de 700.00 € TTC a été acceptée par les propriétaires. Les frais d'acte de la vente seront payés par la commune.

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier vu la proposition d'acquisition acceptée par les propriétaires des deux parcelles boisées sises respectivement au hameau de Vauharlin et Ru de l'arche à Luzancy, considérant que l'acquisition de ces parcelles constitue une nécessité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain boisé sise hameau de Vauharlin à Luzancy, cadastrée Section C n° 992 pour une superficie de 480 m², approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain boisé sise ru de l'arche à Luzancy, cadastrée Section C n° 8 pour une superficie de 586 m².

Le montant total de ces deux acquisitions est fixé à la somme de 700.00 € (sept cents euros) et les frais de notaire ainsi que tout autre frais nécessaire à la réalisation de ces deux acquisitions seront à la charge de la commune. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation desdites acquisitions.

Délibération n° S4/7-2024 : Demande de participation aux frais de fonctionnement pour les lycées du canton de Dammartin en Goële

Le syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin en Goële sollicite la commune de Luzancy pour la participation financière aux frais de scolarité d'une élève habitant Luzancy et scolarisée dans l'un de ces lycées. Cette participation est fixée à 200 € pour l'année scolaire 2023/2024. L'an dernier, le conseil municipal avait refusé de prendre en charge cette participation, notamment au motif que la gestion des lycées dépend de la région et non de la commune.

Vu la délibération N° S2/1-2023 du 03 mars 2023, Vu la demande du Syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin en Goële pour la prise en charge des frais de fonctionnement d'un élève domicilié à Luzancy et scolarisé dans un des lycées du canton de Dammartin en Goële, vu la proposition de convention de participation fixant les frais de fonctionnement à 200 € au titre de l'année scolaire 2023/2024, considérant que les frais de fonctionnement portent sur l'utilisation par les élèves du lycée des équipements sportifs gérés par le syndicat, autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Procès-verbal Conseil Municipal

Considérant que les obligations légales de participation financière des communes aux frais de scolarité d'enfants scolarisés dans d'autres communes portent sur la scolarisation d'enfants en classes maternelle et en élémentaire, considérant que la gestion des Lycées est une compétence de la Région, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas participer aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin en Goële et de ne pas approuver la convention de participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal, autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Délibération n° S4/8-2024 : Régularisation de la régie de recettes de cantine de Luzancy

La procédure d'encaissement des recettes de la régie de cantine est la suivante : les chèques et les paiements par carte bleue sont encaissés sur le compte DFT (Compte de dépôt de Fonds au Trésor) ouvert au nom de la commune puis virés par le régisseur sur le compte d'attente de la commune ouvert au SGC (trésorerie de Coulommiers). Puis le régisseur fait un titre de recettes pour intégrer les sommes dans la comptabilité de la commune en joignant les justificatifs de chaque paiement effectué. En 2020 et 2021,

des sommes encaissées sur le compte DFT (Compte de dépôt de fonds au Trésor) n'ont pas été virées sur le compte de la commune.

En 2022 des recherches ont permis de justifier et de « récupérer » 4 000.00 € dans la comptabilité de la commune. En 2024, le nouveau régisseur suppléant a justifié environ 4 000.00 € transféré dans la comptabilité de la commune.

Reste la somme de 3858.70 € pour laquelle nous n'avons aucun justificatif malgré toutes nos recherches. La comptable publique de la trésorerie de Coulommiers accepte que cette somme soit régularisée par délibération des élus de la commune.

Considérant qu'à la suite du Procès-verbal de vérification de la régie « cantine » de Luzancy, du 24 novembre 2024, il a été constaté que le solde du compte DFT (Compte de Dépôt de Fonds au Trésor) était de 8 959.54 € et que la trésorière a demandé la justification de ces sommes pour effectuer un virement vers le Service de Gestion Comptable de Coulommiers.

Considérant que la somme de 4 141.30 € a été justifiée et a fait l'objet d'un virement depuis le compte DFT vers le SGC.

Considérant que la somme de 3 858.70 € versée sur le compte DFT de la régie de cantine de Luzancy regroupe plusieurs paiements de cantine qui ont été effectués sur les exercices 2020 et 2021 et pour lesquels le régisseur ne détient pas les pièces justificatives, considérant la nécessité de régulariser la régie « cantine de Luzancy » et les instructions de la Trésorière, il convient de délibérer pour d'émettre un titre de régularisation au compte 7067.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le régisseur à émettre un virement du compte DFT au SGC de Coulommiers, d'autoriser le régisseur à émettre un titre de régularisation de la régie « cantine de Luzancy » pour un montant de 3 858.70 € (trois mille huit cent cinquante-huit euros et soixante-dix centimes). Le titre sera imputé au compte 7067 du BP 2024.

Délibération n° S4/9-2024 : Régularisation d'une imputation comptable

Les frais pour l'étude pour le plan communal de défense incendie (9 000.00 €) ont été imputés en investissement alors que c'est du fonctionnement. Une délibération est nécessaire pour rectifier l'imputation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, vu l'exposé de Mme le Maire, considérant qu'il y a lieu de corriger l'imputation de l'étude ci-dessous imputée à tort au débit du compte 2031 alors qu'il s'agit d'une charge de fonctionnement :

Cpte	Numéro d'inventaire	Désignation	Montant	Date d'acquisition
2031	2023/02-02	Prestation conseil rédaction du schéma communal de la DECI	9 000.00 €	15/12/2022

Procès-verbal Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le comptable public à corriger l'erreur d'imputation du compte 2031 en passant l'écriture suivante : Crédit du compte 2033 et débit du compte 617 pour un montant de 9 000.00 €

Délibération n° S4/10-2024 : Participation aux frais de scolarité d'un enfant résidant à Luzancy et scolarisé à Trilport

La commune de Trilport demande la participation financière de la commune de Luzancy aux frais de scolarité d'un enfant résidant dans la commune et scolarisé en classe ULIS de l'école élémentaire Jacques Prévert à Trilport pour l'année scolaire 2023/2024 pour un montant de 800.00 €.

Vu la décision du Maire de Trilport n° 2022/106 du 1^{er} décembre 2022 fixant la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants non domiciliés à la Trilport à 800 € par an et par enfant, vu la demande de la ville de Trilport en date du 03 juin 2024 demandant la participation de la commune de Luzancy aux frais de scolarité d'un enfant résidant dans la commune et scolarisé en classe ULIS de l'école élémentaire Jacques Prévert à Trilport pour l'année scolaire 2023/2024 considérant que la commune de résidence est tenue de participer financièrement aux frais de scolarité supportés par la commune qui accueille les enfants dans ses écoles, vu l'exposé de Mme le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant de la participation aux frais de scolarité pour l'année 2023/2024 pour un enfant habitant à Luzancy et scolarisé à l'école élémentaire Jacques Prévert de Trilport en classe ULIS fixé à 800 € par an et par enfant, autorise Mme le Maire à effectuer le paiement de la participation, soit un coût total de 800.00 € (huit cents euros) pour un élève.

Délibération n° S4/11-2024 : Remboursement d'une dépense effectuée par un élu pour le compte de la commune

Mme Giraud a engagé des dépenses sur son compte personnel pour régler une dépense communale pour laquelle l'entreprise ne voulait pas de paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il est proposé de délibérer favorablement.

La commune va mettre en place prochainement une régie d'avance pour pouvoir effectuer des paiements par carte bleue quand le paiement par mandat administratif n'est pas possible, étant précisé que ce ne sera que ponctuel, la majorité des entreprises acceptant les paiements administratifs.

Vu la dépense de 37.60 € pour l'acquisition de mousse thermoformable effectuée pour le compte de la commune par Madame Vicky GIRAUD, adjointe au Maire, pour créer des décorations devant la Mairie dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 »

Considérant que la société prestataire MégaCréa a refusé un mandat administratif lors de l'achat et que Madame Vicky GIRAUD a été contrainte de procéder au paiement sur ses deniers personnels, considérant la demande de remboursement de Mme Vicky GIRAUD, considérant les pièces justificatives fournies à l'appui de cette dépense

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de rembourser Madame Vicky GIRAUD pour les dépenses engagées pour l'achat de mousse thermoformable au titre de la facture n° 530515 du 23/05/2024 pour un montant de 37.60 € TTC, dit que la somme de 37.60 € sera remboursée à Madame Vicky GIRAUD directement sur son compte par mandat administratif, dit que la dépense sera imputée au compte 6232 du BP 2024.

Clôture de la séance le vendredi 28 juin 2024 à vingt et une heures et neuf minutes

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le 27 septembre deux mille vingt-quatre.

La Secrétaire de séance
Laurence HERAULT

Le Maire
Joëlle CANINI

Rentrée scolaire

Ce lundi 2 septembre 2024, vers 8h30, le centre du village fourmille bien plus que les autres jours de ces 2 derniers mois : en voiture ou à pieds, tous, adultes et jeunes enfants se dirigent vers les écoles.

Pour quel rendez-vous ? Pour le **jour de la rentrée** :



Côté Primaire,

Les plus grands retrouvent avec impatience leurs copains et copines, allant déposer leur cartable sous le préau dans la cour et reprenant leurs activités comme s'ils les avaient interrompues la veille.



Côté maternelle,

Pour permettre une rentrée en douceur et avoir le temps d'un accueil plus individualisé, les maîtresses - Corinne et Isabelle – ont proposé une rentrée plus tardive à 9H30 pour les petites sections.

1^{ers} contacts, 1^{ers} sourires, échanges avec l'enseignante et présentation des 2 ATSEM Florence et Virginie, quelques informations sur le déroulement de la journée, un regard sur l'intérieur de la classe (installation, jeux déjà sortis,...), un dernier bisou, puis un autre pour certains cela suffira, pour d'autres ce sera sans fin jusqu'à ce que la maîtresse donne le signal du départ aux parents.



Et voilà ...leur enfant confié à une enseignante : importante étape dans la socialisation !
1 ou 2 jours d'adaptation ...
et l'école entrera dans la vie de tous ces jeunes élèves .



La journée d'un enfant - devenu élève - est plus ou moins longue, avec pour la plupart un repas pris le midi, à la cantine de Reuil en Brie ou au réfectoire de la MECS, et peut-être même un temps d'accueil périscolaire le matin et/ou le soir.

Travaux sur la commune

Comme annoncé dans le précédent journal, les travaux engagés par le département pour la réparation et la remise aux normes du pont Freyssinet ont bien commencé le 29 juillet dernier.

Après le nettoyage des garde corps et du tablier, il s'est avéré que les réparations sont plus importantes que prévues, à cela s'est ajoutée une météo désastreuse durant tout l'été, ce qui à ce jour entraine un report prévisionnel de fin de travaux à fin février 2025.

Nettoyage et sondage des garde corps.



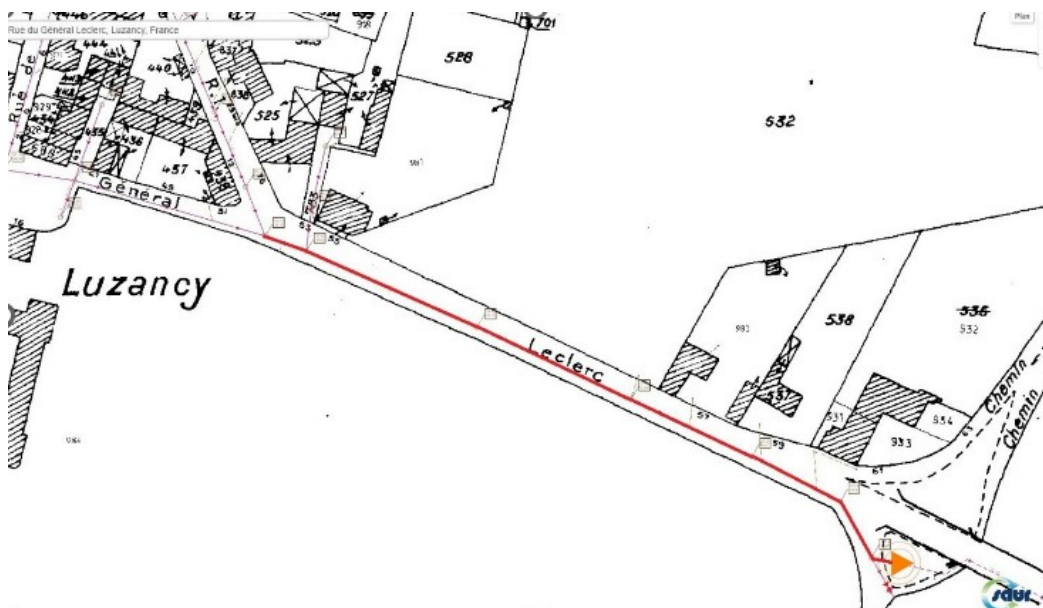
C'est au moyen d'une nacelle (photo ci-contre) que s'effectue la réparation du tablier du pont.

Le 22 octobre, opération de vérinage de l'ouvrage, on voit sur les photos ci-dessous les vérins mis en place, pour permettre au moyen de capteurs de procéder au pesage des réactions d'appuis.

Il est important de préciser que chaque phase de travaux est assortie systématiquement d'un contrôle par CEREMA.



Travaux sur la commune



Des travaux sur le réseau d'assainissement pris en charge par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ont été engagés au même moment, que ceux du pont.

Ces travaux consistent au remplacement du réseau de collecte d'eaux usées ainsi que le renouvellement des branchements qui lui sont associés depuis le poste de refoulement implanté en bord de Marne jusqu'à l'angle de rue du Général Leclerc avec la rue du 104ème Régiment d'Infanterie.

Le réseau de collecte est dimensionné pour ne recevoir que les eaux usées. Chaque propriétaire devant gérer obligatoirement et de façon séparée ses eaux pluviales. Il est d'autant plus important de faire ce rappel compte tenu des fortes précipitations que nous connaissons et qui risquent de perdurer dans les années à venir.



Club Luzancy



Le week-end du 5 et 6 octobre 2024, les associations du foyer rural et du comité des fêtes se sont réunies afin d'organiser le premier salon pop culture/ manga de Luzancy. Pour ce faire, ils se sont associés avec l'association Art et Culture 77 et son président M Daniel Fret.

Cet évènement réunissait une trentaine d'exposants sur l'univers manga, du jouet vintage, des cartes pokémon, des artistes qui travaillent sur le thème du manga venu de Luzancy mais aussi de Bordeaux, d'Auvergne...

Tous ces passionnés, nous ont fait découvrir leurs œuvres, toutes plus originales et magnifiques les unes que les autres. Que l'on se considère comme un geek ou au contraire complètement à l'opposé, tous les visiteurs ont eu plaisir à admirer, parfois se sont surpris aussi à acheter un roman ou un manga français, avec le plaisir d'avoir à chaque fois une dédicace personnalisée de l'artiste.



Ce salon a accueilli près de 500 visiteurs petits et grands sur l'ensemble du week-end.

Nous avons même eu le plaisir d'avoir deux jeunes femmes venues déguisées en « cosplay » (déguisement sur l'univers manga) et qui ont accepté de se prêter aux jeux des photos des visiteurs mais aussi des bénévoles.

Les deux associations remercient grandement Daniel Fret et Angélique Plouin pour l'organisation de cet événement, leurs expériences, leurs professionnalismes et leur joie de vivre qui leur ont permis non seulement d'être sereins pour cette aventure mais également de passer un très bon moment et de faire de merveilleuses rencontres.

Un grand merci à Camy Morel pour avoir accepté de mettre ces talents au profit de son village, au travers de l'affiche mais aussi des différents goodies qui étaient en vente.



Club Luzancy

Merci à tous les exposants :

Jef Simonet	Isabelle Simonet	
Shong Yong	Nil Borny	
Guillaume Barki	Naamlock Zar	
Justine Poisbleau	Charles Moréac	
Pascal Danty	Kenya Ruiz	
Pierre André Pautrat	Jean François Rolland	
Stanislas Langot	Mathieu Derveaux	
Camy Morel	Sivanthini	
Jenny Miki	Nasseime	
Mickaël Lambert	Yann Shiryan Dumas	
Alexandre Lavaur	Alexandre Komuda	
Isabelle Disconzi	Oliv l'Oliv	
Mélodie Tierce		



Halloween



Le samedi 26 octobre, les enfants attendaient avec impatience l'ouverture des portes du foyer rural.

Ils étaient tous magnifiques, déguisés et maquillés. A peine les portes ouvertes nos adorables petits monstres se dirigèrent vers les tables d'activités, les jeux ou attendaient pour un maquillage.

Cette année, afin de faciliter l'organisation des parents, les enfants n'étaient pas séparés en fonction de leurs âges et donc les activités prévues étaient adaptées aux deux tranches d'âges habituelles.

Pendant plus de deux heures, les parents ont pu les accompagner dans la confection de sorcières, de chauve-souris Et une fois les activités finies, ils ont pu profiter de ce moment pour discuter entre eux pendant que les enfants allaient et venaient entre la table de bonbons, le morpion, et les diverses décorations, et de déguster une part de gâteau maison proposée par le comité des fêtes.



Concert Michel Maestro



Le vendredi 5 juillet, le Foyer Rural a eu l'immense plaisir d'accueillir, pour un concert mémorable, le chanteur Michel Maestro, barde barbu et chevelu qu'on appelle aussi « l'homme à la voix d'or ». Ce grand artiste a régalié les spectateurs qui avaient réservé leur soirée, par ses belles interprétations d'œuvres du répertoire de la chanson française. Le public, venu nombreux, ne s'y était pas trompé et n'a pas été déçu par ces presque deux heures de poésie et de musique. Accompagné de sa guitare, avec sa voix singulière, grave, chaude, sensuelle qu'il peut moduler

dans des vibratos suaves, il nous a emmenés avec lui dans un voyage musical où il a fait se côtoyer les plus grands : Brassens, Brel, Ferré, Reggiani, Manset, Ferrat... ainsi que quelques autres un peu moins connus mais tout aussi talentueux. Pour notre plus grand plaisir, ce passionné de beaux textes ne s'est pas fait prier et a prolongé, grâce aux rappels, ce moment de bonheur et d'émotions.

Au théâtre ce soir



Ce samedi 12 octobre, bon nombre d'entre vous ont respecté la consigne qui circulait depuis quelques temps dans le village : Obligation Générale d'Aller au Théâtre.

Non plus sérieusement ... quoique... O.G.A.T est le titre de la dernière pièce de théâtre mise en scène par la talentueuse Nicole Fallet (vous l'avez déjà croisé dans le village, cherchant désespérément à se débarrasser de ses foutus bambous) .

C'est la troupe OLAKALA, troupe seine et marnaise venant régulièrement nous présenter ses réalisations (Chat en Poche, Les Dialogues, Parés pour le spectacle,...) qui s'est lancée dans le défi de jouer cette pièce écrite avec un humour caustique, par Karl Valentin, auteur allemand du début du siècle.

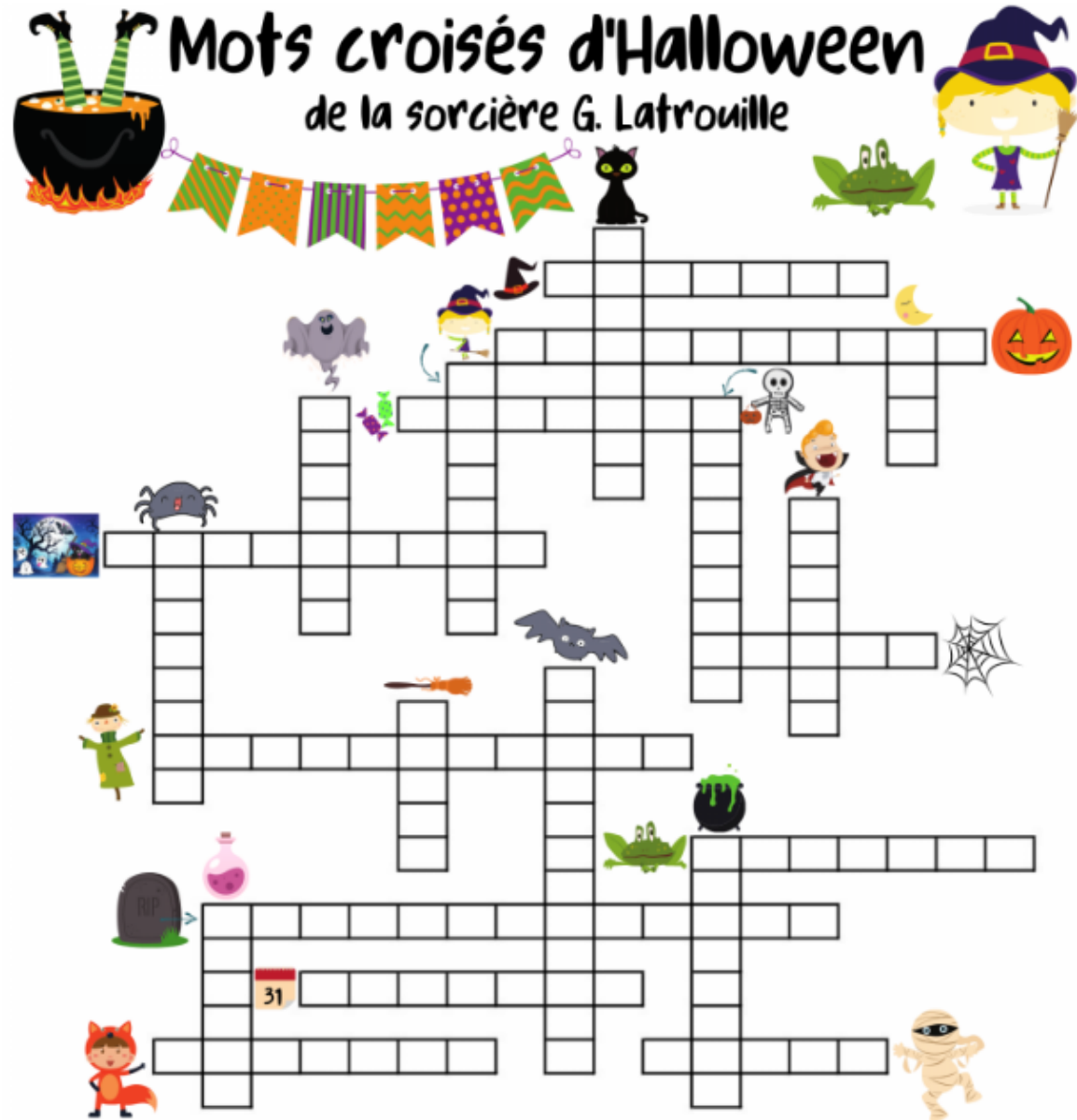
En fait, ce n'est pas une pièce, mais 16 saynètes toutes plus loufoques, cocasses et burlesques les unes que les autres pour le plus grand plaisir des spectateurs ; Ces tranches de vie, extraits d'une journée ou d'une situation sont véritablement déjantées et jouées par des comédiens qui le sont (devenus) tout autant.

Et c'est probablement cette douce folie de l'expression scénique, du partage de la comédie et du plaisir de jouer qui a convaincu une Luzancéenne de cœur, de les rejoindre depuis bientôt 1 an et de jouer aussi magnifiquement que « les plus anciens de la troupe »

... L'aurez vous reconnue? malgré ses costumes et accessoires, avec une diction particulière dans des rôles joués admirablement. Bravo à toi, à toutes et tous pour ce moment de légèreté et de dérision



Jeux



chaudron	momie	balai	chauve-souris	citrouille	potion	squelette
sorcière	bonbons	toile	pietre tombale	chat noir	araignée	costume
octobre	fantôme	chapeau	épouvantail	Halloween	crapaud	vampire
						lune



Recettes

Gaufres à la courge butternut

Ingrédients :

- 170 g de courge butternut
- 2 oeufs
- 250 ml de lait
- 50 g d'emmental
- 50 g de beurre
- 1 c. à c. d'huile d'olive
- 1 c. à c. de cumin
- 200 g de farine

Préparation :

- * Épluchez la butternut et coupez la en deux et ôtez les pépins puis coupez la chair en petit dés.
- * Dans une casserole versez un filet d'huile et faites les cuire 10 minutes à couvert avec un fond d'eau, du sel et poivre.
- * Ensuite hors du feu, écrasez la courge avec une fourchette.
- * Dans un saladier, versez les oeufs, le lait, le beurre fondu, la purée de courge, le sel, le poivre et le cumin et mélangez bien.
- * Incorporez la farine doucement et ajoutez l'Emmental.
- * Faites chauffer votre gaufrier et disposez une petite louche de pâte puis laisser cuire chaque gaufre 4 minutes.



Recettes

Compote chaude d'hiver

Ingrédients (pour 1 gros pot de confiture) :

- 2 tranches de pain d'épices
- 1 pomme
- 1 poire
- 6 abricots secs
- 6 pruneaux
- 6 dattes
- 1 orange
- 1 cuillère à café de cannelle en poudre
- 1 cuillère à soupe de jus d'orange
- 2 cuillères à soupe de raisins secs

Préparation :

1 / faites chauffer le four à 220°C

2 / rincez les raisins et les abricots secs. Dénoyautez les dattes et les pruneaux.

3/ coupez-les en petits morceaux, ainsi que les abricots. Mettez tous ces fruits dans un contenant type moule à cake.

4/ Pressez l'orange. Versez 4 cuillères à soupe de son jus sur les fruits secs et mélangez bien.

5/ Pelez la pomme et la poire, coupez-les en dés et arrosez-les de jus de citron pour les empêcher de noircir.

6/ Ajoutez-les dans le moule. Poudrez de cannelle et mélangez. Emiettez le pain d'épices avec les doigts au-dessus des fruits et mélangez à nouveau.

7/ Beurrez un rectangle de papier sulfurisé et posez-le sur les fruits.

Glissez le moule dans le four et faites cuire pendant 20 minutes.

Laissez reposer 10 minutes avant de servir.



Agenda



Chaque 2eme dimanche du mois :

Les Luz'Anciennes rassemblement de voitures anciennes au parc de Luzancy.

Lundi 11 Novembre :

Commémoration Nationale du 105ème anniversaire de l'Armistice de 1918.
Rdv à 10h45 ancien cimetière.

Le samedi 16 novembre :

Soirée de soutien pour les Gazelles Pimentées - Rallye des

Gazelles 2025

Les réservations peuvent se faire directement via ce lien : <https://urlr.me/9J4cq>

Tartiflette maison, Tombola, DJ et soirée dansante

Tous les bénéfices soutiendront l'équipage pour le Rallye des Gazelles 2025. Ne tardez pas à réserver et parlez-en autour de vous !



Le samedi 7 décembre

Loto organisé par le comité des fêtes.

Grande soirée loto en prévision, jusqu'à 1500€ de lots.

Contact :

comitedesfetesdeluzancy@gmail.com

06 30 79 58 32

Le samedi 14 décembre

15h00 Visite du Père Noël pour des photos devant la mairie.

Le vendredi 17 janvier

Assemblée Générale de l'association comité des fêtes



Pour poursuivre les activités proposées (loto, halloween, brocante, concert...), l'association a besoin de bénévoles actifs à défaut, à l'issue de cette assemblée générale, elle devra se mettre en sommeil (suspension des activités).

Le samedi 18 janvier

11h00 Vœux de Madame le Maire au foyer rural.

Le vendredi 24 janvier

Assemblée Générale de l'association Foyer Rural

Le dimanche 26 Janvier

Concert proposé par le Foyer Rural.

Vous pourrez venir écouter le groupe « Moyvane », et pourquoi pas danser aux sons des musiques celtiques et du monde qu'il nous jouera.

En plein cœur de l'hiver n'hésitez pas à venir passer un moment chaleureux en sa compagnie.

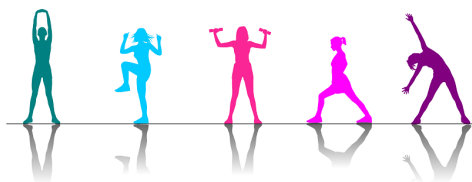


Section gymnastique

Les cours de gym, proposés par le foyer rural, ont repris le jeudi 12 septembre avec Virginie Meynot, notre fidèle et dynamique professeure de sport.

Chaque jeudi de 20h à 21h, une quinzaine de personnes, des anciennes, des nouvelles venues, et même des Saacéennes qui n'ont pas peur de rajouter à leur cours quelques centaines de mètres de marche depuis le pont, se retrouvent dans la salle du Foyer pour booster leur forme physique, dans la bonne humeur et la convivialité.

Le programme que Virginie propose est très varié. Elle alterne des séances dynamiques, ateliers avec du petit matériel, step, zumba pour stimuler le cardio et le renforcement musculaire avec des séances plus calmes faites de fit-yoga ou de pilates pour travailler la posture et les assouplissements. Quels que soient ses besoins et ses capacités, chacune peut y trouver son compte. Virginie, attentive à chaque participante, propose des adaptations aux exercices qui permettent à chacune de les réaliser et d'améliorer sa condition physique.



Cette année il n'y a que des « sportives » mais le cours est ouvert à tous, femmes et hommes. Si vous souhaitez nous rejoindre, il n'est jamais trop tard et nous saurons vous faire une place.

Vous pouvez contacter Véronique Barrault au 06 70 56 62 86

Bibliothèque

- Bibliothèque du Foyer Rural
- Nouveaux livres - -

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.

Que la guerre soit avec nous	KRIS NELSCOTT	policier
Si on dansait	RACHEL JOYCE	roman
	PHOEBE CLARKE	
Aliène	HADJIMARKOS	roman
La liste des mes envies 2	GREGOIRE DELACOURT	roman
Tenir debout	MELISSA DA COSTA	roman
Le courage des innocents	VERONIQUE OLM	roman
Il y a encore de la lumière		
sous mon chapeau	JEAN LOUIS FOURNIER	roman
Tata	VALERIE PERRIN	roman

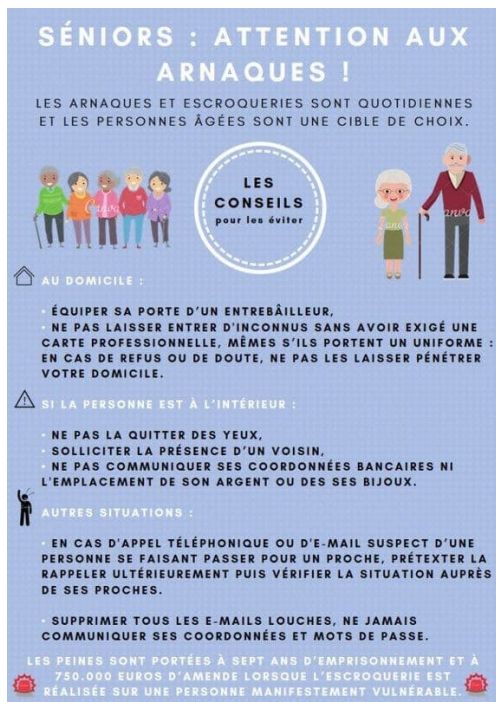
Contact:
Nicole CHARLET
01 60 23 52 10



* La cotisation reste inchangée à savoir: **10€ par famille et par an.**

* Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant Mme N.CHARLET.

Savoir déjouer les arnaques aux personnes âgées



Les seniors sont bien souvent des proies faciles pour les personnes malintentionnées ; une santé déclinante, une situation d'isolement, la méconnaissance des différentes arnaques et des violences financières... Examinons le contexte des arnaques aux personnes âgées, les types d'arnaques les plus courants et les moyens qui permettent d'éviter ces escroqueries.

Les personnes âgées vulnérables sont les premières victimes de faits délictueux, allant du vol à l'escroquerie. Par abus de faiblesse, ces arnaques affectent leur santé, leur sécurité, leurs finances et leur équilibre. Elles fragilisent aussi leur confiance en eux-mêmes.

Représentant 21% de la population française(1), les seniors âgés de 60 ans et plus, sont vulnérables face aux abus financiers. 60% des plaintes déposées pour escroquerie ou abus de faiblesse en France le sont par des personnes âgées. Elles sont notamment victimes des deux tiers des vols avec ruse et d'un tiers des cambriolages.

Pourquoi les seniors sont-ils ciblés ? Vivant souvent seuls, socialement ou géographiquement isolés, la maladie, l'âge, la perte d'autonomie les affaiblit. Ils souffrent également d'un manque d'information. Leur vigilance est amoindrie face à des personnes créant un lien avec elles pour accaparer leur patrimoine. Accordant plus facilement leur confiance, ils sont donc des cibles idéales. Des délinquants usent aussi du démarchage et de la vente à domicile pour conduire des personnes âgées à payer des biens ou services sans rapport avec leurs besoins, acquis sous la contrainte ou par harcèlement.

Quelques exemples d'arnaques aux personnes âgées :

- L'arnaque aux grands-parents est courante et joue sur la corde sensible de la famille : l'escroc se fait passer pour un membre de la famille en difficulté. Par téléphone, email ou sur les réseaux sociaux, il réclame de l'argent en urgence.
- Les fausses obsèques : un email annonce le décès fictif d'un proche, contenant un virus piratant l'ordinateur. Certaines entreprises de pompes funèbres peu scrupuleuses cherchent aussi à profiter de la détresse d'un senior pour surfacturer leurs services.
- Les arnaques au téléphone et par email sont légion : prix gagné pour lequel il faut payer au préalable, fausses œuvres caritatives sollicitant des dons, propositions d'investissement contre fortune rapide, mises en demeure d'avocat avec pièce jointe contenant un logiciel dérochant des données sensibles (bancaires...), proposition de placement d'économies, colis gagné ou réductions...
- Publicités de prestations de réparation ou dépannage parfois distribuées par des escrocs, propositions de travail à domicile contre formation payante, pharmacies sur internet vendant de faux médicaments, faux sites de rencontres, paiements par chèque frauduleux sur sites de vente, ventes forcées d'objets à domicile, dons d'argent exploitant la foi religieuse, manipulation et emprise mentale pour s'approprier les biens d'autrui, escroquerie à l'assurance....

Sources : (1) : Données annuelles 2024 de l'INSEE sur la population par sexe et groupe d'âges

Savoir déjouer les arnaques aux personnes âgées

Comment déjouer ces arnaques aux personnes âgées ?

Outre le senior vulnérable, sa famille aussi peut être concernée par ces abus de faiblesse. Mieux vaut alors s'informer auprès de proches fiables que laisser embarras et ignorance créer une situation regrettable pour tous. Acquérir les bons réflexes est impératif.

Sur Internet :

- Poser des questions pour comprendre les mécanismes d'Internet et exprimer ses doutes à des personnes de confiance. Par exemple, paramétrer le compte bancaire en ligne avec un proche, avec des mots de passe sécurisés et non mémorisables.
- Installer des programmes antivirus, pare-feu et anti-logiciel espion (malware).
- Ne pas cliquer sur les liens douteux dans un email, supprimer tout email suspect et ne pas cliquer sur leurs pièces jointes.
- Dans le cas d'un appel ou d'un email évoquant la situation difficile d'un proche, vérifier la situation auprès de la famille. Si ses coordonnées ont été usurpées, informer ce proche le plus rapidement possible.

Au domicile :

- Mentionner son nom sur la boîte aux lettres : pas de prénom ni de statut (veuvage).
- Equiper sa porte d'un entrebâilleur ou d'un interphone.
- Ne pas laisser entrer d'inconnus sans s'assurer de leur qualité en demandant une carte professionnelle, même aux personnes en uniforme. S'ils refusent, ne pas les laisser entrer. En cas de doute, proposer une visite ultérieure et se renseigner auprès de l'employeur du visiteur. Si la personne est entrée, ne pas la quitter du regard, et ne jamais révéler l'emplacement de bijoux ou argent, de coordonnées bancaires, de données sensibles ou de mots de passe. Faites aussi appel à un voisin pour assister à la conversation si nécessaire.

Dans la rue :

Des réflexes basiques peuvent protéger : Emporter peu d'argent en espèces, porter le sac en bandoulière du côté opposé à la route, ne jamais accepter l'aide d'un inconnu au distributeur, etc...

Enfin, un dispositif « Tranquillité Seniors » vise à sensibiliser aux bons réflexes. Il s'appuie sur les équipes de police, de gendarmerie et les acteurs de la vie locale et associative. Il prévoit également, lors de circonstances le justifiant, que des patrouilles soient organisées pour rassurer les seniors. Un document d'information et d'inscription sera distribué aux seniors lors de la remise des colis de Noël

Quel recours en cas d'arnaque ?

En cas d'escroquerie bancaire, la victime doit immédiatement contacter sa banque pour tenter de faire annuler l'opération. Elle doit faire opposition sur sa carte bancaire ou à un chèque frauduleux pour éviter qu'ils ne servent à d'autres opérations. Il faut aussi confirmer l'opposition par écrit le plus rapidement possible. Pour toute autre information, vous pouvez consulter le site Assurance Banque Epargne Info Service.

Il faut également déposer plainte au commissariat de police ou en gendarmerie, même si la victime ne connaît pas le malfaiteur et que celui-ci est à l'étranger. Elle dispose alors de 6 ans pour porter plainte à partir de la remise d'un bien ou du dernier versement effectué à un escroc.

Attention : il n'est pas possible de porter plainte contre un escroc membre de sa propre famille, qu'il soit ascendant, descendant ou conjoint non séparé.

Déchets Sauvages

Notre commune dépend de la déchèterie de Saâcy Sur Marne ,mais avec votre carte d'accès gratuite vous pouvez vous rendre dans tous les centres SMITOM du Nord de la Seine et Marne. Vous pouvez obtenir une carte ou un QR code en vous connectant au site du Smitom muni de votre(s) pièce(s) d'identité et d'un justificatif fiscal . Cela ne vous prendra que quelques minutes.

Site officiel du SMITOM du nord seine et marne (smitom-nord77.fr)

Hélas, encore quelques personnes continuent de remplir leur véhicule ou leur remorque et par excès de flemme et d'incivisme de haut niveau, déversent leurs poubelles dans notre belle campagne.



Quelle insupportable surprise pour les promeneurs de tomber sur vos poubelles ! Ceci oblige nos agents communaux à devoir les ramasser sans oublier le prix que cela coûte à la collectivité, car si pour les particuliers la déchèterie est gratuite, pour une collectivité ce n'est pas le cas; chaque passage est facturé

Alors pour le respect de tous, si vous avez des choses dont vous devez vous débarrasser et qui ne rentre pas dans vos bacs de poubelles, emmenez les en déchèterie et si vous ne pouvez pas car trop encombrant, prenez rendez-vous avec le SMITOM, ils passeront récupérer les encombrants.

Sachez qu'à chaque dépôt sauvage, une enquête est réalisée par la gendarmerie, et un dépôt de plainte est déposé par la municipalité. L'amende encourue est de 150€ pour un règlement immédiat, pouvant aller jusqu'à 750€ (1500€ et confiscation du véhicule ayant servi au dépôt sauvage).

Calendrier collecte

NOVEMBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10 45
11	12	13	14	15	16	17 46
18	19	20	21	22	23	24 47
25	26	27	28	29	30	48
DÉCEMBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2	3	4	5	6	7	8 49
9	10	11	12	13	14	15 50
16	17	18	19	20	21	22 51
23	24	25	26	27	28	29 52
30	31					

ATTENTION ! FIN DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Pour tous renseignements :
01 60 44 40 03
www.smitom-nord77.fr



smitom
Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets

Horaires des déchèteries

Bailly Romainvilliers, Nanteuil-lès-Meaux et Coulommiers	Du lundi au vendredi : 10h-11h45 et 14h-17h45 Samedi : 09h-17h45
Jouy-sur-Morin	Lundi, mercredi et vendredi : 14h-17h45 Samedi : 09h-11h45 et 14h-17h45
Monthyon	Lundi, mardi et mercredi : 14h-17h45 Jeudi : 09h-11h45 Vendredi : 10h-11h45 et 14h-17h45 Samedi : 09h-11h45 et 14h-17h45
Ocquerre	Lundi, mercredi et vendredi : 10h-11h45 et 14h-17h45 Mardi : 09h-11h45 Jeudi : 14h-17h45 Samedi : 09h-11h45 et 14h-17h45
Saâcy-sur-Marne	Lundi et mercredi : 10h-11h45 et 14h-17h45 Mardi : 14h-17h45 Jeudi et vendredi : 09h-11h45 Samedi : 09h-11h45 et 14h-17h45

Le dimanche : toutes les déchèteries vous accueillent de 09h à 11h45

ATTENTION du 1er novembre au 28 février, toutes les déchèteries ferment à 16h45 au lieu de 17h45. La déchèterie d'Ocquerre sera fermée le vendredi matin.

Assistentes maternelles

Assistentes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Nom	Adresse		Téléphone
Madame KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	Courtaron	07 67 09 38 60
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	Courtaron	06.28.08.55.15
Madame BAUDRY Linda	21 D du Général Leclerc	Luzancy	06 42 65 78 45
Madame CLEMENT Corinne	28 bis rue des jardinets	Luzancy	06 23 80 09 34
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	Luzancy	06.11.90.20.46
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	Luzancy	01.60.23.77.89
MADAME TOURNEUX Maeva	36 Bis Rue des Jardinets	Luzancy	06 70 11 86 58
Madame MESSMER Catherine	40 Bis rue des Jardinets	Luzancy	01.60.23.51.64
Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	Luzancy	06.47.71.49.51

Abonnement : Le Courrier de Luzancy



RAPPEL !

Le Courrier de Luzancy est édité 3 fois par an. Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Vous y retrouvez, notamment, des informations sur les actions de la municipalité, la vie des écoles...

La municipalité souhaite dématérialiser le journal pour réduire ainsi son empreinte environnementale.

Si vous préférez conserver le format papier et le recevoir dans votre boîte aux lettres nous vous proposons de vous inscrire sur le formulaire ci-dessous et de le remettre en mairie.

En échange un autocollant vous sera remis pour le mettre sur votre boîte aux lettres afin d'indiquer que vous voulez la version papier

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	

Renseignements et adresses utiles

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : S . N . C . F . : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
0810.772.477 **Marne et Morin : 01.60.22.43.57**
E.D.F. Dépannage : 0810.333.277 Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55
Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles

LA MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr



Agence Postale Communale

Mardi et vendredi de 16h00 à 19h00
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00



Agence Postale Communale
8 rue du 104ème régiment d'infanterie

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h et Jeudi de 18h à 19h
en alternance une semaine sur deux
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque.



La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Horaires d'accueil (hors jours fériés) du 1^{er} mars au 31 octobre :

- Lundi : 10h-11h45 et 14h-17h45
- Mardi : 14h-17h45
- Mercredi : 10h-11h45 et 14h-17h45
- Jeudi : 9h-11h45
- Vendredi : 9h-11h45



La Déchèterie
Lieu-dit :
Les Couturelles, D55
Avenue du Chemin Vert
Tel: 01.60.44.40.03



**JPH
EVENT**

Son – Lumière – Vidéo
Podium – Piste de danse
Installations fixes et temporaires

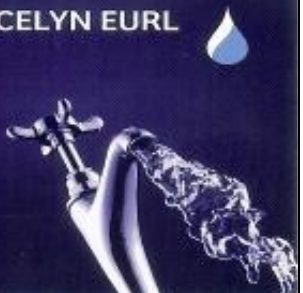
www.jph-event.fr
06 08 06 88 87

BEAUVOIS JOCELYN EURL

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CARRELAGE**

01.60.23.51.18
eurl-beau.jo@wanadoo.fr

28 rue Alexandre Bouché
77138 LUZANCY
Siret : 44024110700026




**Brocante
de
La NICOLAS**

  **06.86.25.04.31**



TEL: 06.86.25.04.31
INSTAGRAM: AGNESTHETIQUE_

Attention : vous ne trouverez dans ce journal que les acteurs économiques ayant répondu favorablement au formulaire.

Pour les professionnels qui souhaiteraient figurer sur cet annuaire, vous êtes invités à remplir le questionnaire se trouvant en mairie ou sur le site internet

«COURRIER DE LUZANCY » Bulletin trimestriel Presse 137/89 Dépôt de la parution.

Directeur de la parution Joëlle Canini: Rédacteurs : Jeremy Couderc, Nicolas Derrien, Laurence Herault, Vicky Giraud, Armande Koutouan, Angélique Plouin, Philippe Vuillemin

Ne Pas Jeter sur la voie publique